

RAPPORT D'ACTIVITE

& de
développement
durable

2014 

” Le Bassin de Marennes,
écoresponsable ”

www.bassin-de-marennes.com



« 2014, une année de grands projets et d'initiatives locales »

La publication du rapport d'activité annuel est un point d'étape qui permet de revenir sur les temps forts de l'année 2014. Une année dense, marquée par les élections municipales et communautaires, une année de transition vers le nouveau mandat qui a débuté. Je profite de cette occasion pour remercier les élus qui ont contribué aux actions menées de 2008 à 2014 et qui ont cessé leurs fonctions.

Après un large renouvellement des élus au sein de l'assemblée communautaire – elle-même refondue en 2014 avec le passage de 25 à 31 sièges – les élus du Bassin de Marennes se sont rapidement attelés à la poursuite des missions et au lancement de nouveaux projets.

En optant pour la co-élaboration d'un projet de territoire, véritable feuille de route pour ce mandat, avec la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron et le Pays Marennes Oléron, nous souhaitons conférer de la cohérence et de la visibilité à nos actions et chantiers à venir. Il appartient en effet aux élus communautaires de bien connaître le territoire, d'anticiper ses mutations et d'accompagner les changements.

Parmi les projets phares qui ont ainsi pu être concrétisés en 2014 figurent dans le domaine de la pratique sportive la construction du stade d'athlétisme et du dojo du Bassin de Marennes ; dans le domaine environnemental la gestion optimisée des déchets avec le lancement de la phase test de la redevance incitative et les travaux de réhabilitation du canal

de Broue et de ses canaux de ceinture, essentiels à la survie du marais de Brouage ; et dans le domaine social l'attribution d'aides pour l'amélioration et la rénovation de logements au travers de l'opération PIG (programme d'intérêt général).

L'intercommunalité renouvelle également son soutien au développement des entreprises notamment lors du choix de leur implantation, en leur proposant d'investir dans des parcs d'activités avec un coût du foncier qui reste maîtrisé ou en poursuivant des études essentielles sur le commerce de centre-bourg et les questions de locaux commerciaux.

Enfin, au nom de tous les élus communautaires, je remercie sincèrement les services de la Communauté de Communes pour leur contribution au service de notre territoire, de ses acteurs et de ses habitants.

Amities républicaines
Mickaël Vallet



Mickaël VALLET
Président de la Communauté de
Communes du Bassin de Marennes



Sommaire

Communauté de Communes	4
Elus et institutions	5
Pôle Ressources	8
Finances	12
Pôle Aménagement	14
Préservation des marais	15
Habitat	20
Economie et emploi	22
Pôle Déchets	26
Agenda 21	30
Travaux et logistique	31
Pôle Enfance jeunesse	32
Action sociale	37
Cadre de vie	38
Temps forts et perspectives	42



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Conseil communautaire	p.5
Élus et institutions	p.5
Bureau	p.6
Commissions	p.7
Compétences	p.7

Port de la Cayenne à Marennes
© CMT17 - E. Coeffe



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Elle rassemble 7 communes et une population de près de 16 000 habitants.
Son territoire s'étend sur une superficie de 182 km² composée pour 2/3 de marais.

• Les 7 communes

Bourcefranc-Le Chapus

Nombre d'habitants* : **3 489**
22 élus municipaux
6 élus communautaires

Marennes

Nombre d'habitants* : **5 747**
29 élus municipaux
10 élus communautaires

Saint-Just-Luzac

Nombre d'habitants* : **1 949**
19 élus municipaux
4 élus communautaires

Nieulle-sur-Seudre

Nombre d'habitants* : **1 198**
15 élus municipaux
3 élus communautaires

Hiers-Brouage

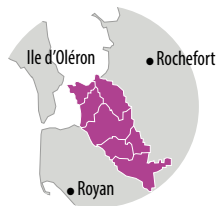
Nombre d'habitants* : **662**
15 élus municipaux
2 élus communautaires

Saint-Sornin

Nombre d'habitants* : **329**
11 élus municipaux
2 élus communautaires

Le Gua

Nombre d'habitants* : **2 126**
20 élus municipaux
4 élus communautaires



*Populations totales légales entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014 - Source INSEE

131

conseillers municipaux

31

conseillers communautaires

Elus et institutions

• Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire réunit, en séance publique, les élus communautaires. Elus pour la première fois par le suffrage universel direct, ils sont pour l'année 2014 au nombre de 31.

Les conseillers communautaires par commune

BOURCEFRANC- LE CHAPUS

- Guy PROTEAU
- Sabrina HUET
- Alain BOMPARD
- Adeline MONBEIG
- Jean-Albert GABORIT
- Jean-Luc ROUSSEAU

HIERS-BROUAGE

- Jean-Marie PETIT
- Monique CHARRIER

LE GUA

- Patrice BROUHARD
- Monique CHEVET
- Stéphane DELAGE
- Alain LATREUILLE

MARENNES

- Mickaël VALLET
- Claude BALLOTEAU
- Maurice-Claude DESHAYES
- Nathalie AKERMANN
- Philippe MOINET

• Martine FARRAS

- James SLEGR
- Catherine BERGEON
- Giles SAUNIER
- Aurélie BRETIN

NIEULLE-SUR-SEUDRE

- Jean-François LAGARDE
- Ghislaine O'NEILL
- François SERVENT

SAINT-JUST-LUZAC

- Ghislaine BEGU-
LE ROCHELEUIL
- Jean-Pierre MANCEAU
- Jacqueline POGET
- Christian GUIGNET

SAINT-SORNIN

- Joël PAPINEAU
- Claude GAUDIN

* Composition au 31 décembre 2014.
Listing fait selon le tableau officiel.

Le Bureau

Le Conseil communautaire élit en son sein un Bureau qui représente l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il est composé du Président et de 7 Vice-présidents qui se réunissent une fois par mois. En 2014, le Bureau a tenu 9 séances.



Le Bureau réuni à l'occasion de la pose de la première pierre de l'équipement sportif en novembre 2014

Le Président

- 1** Mickaël VALLET
Président
Président du Pays
Marennes-Oléron
et Conseiller
départemental
Maire de Marennes

Les Vice-Présidents

- 2** Jean-Marie PETIT
1^{er} Vice-président
Gestion des zones humides
et valorisation du marais
Maire de Hiers-Brouage
- 3** Jean-François LAGARDE
2^e Vice-président
Développement durable,
agenda 21 et communication
Maire de Nieulle-sur-Seudre
- 4** Joël PAPINEAU
3^e Vice-président
Développement
économique
Maire de Saint-Sornin
- 5** Guy PROTEAU
4^e Vice-président
Tourisme et patrimoine
Maire de Bourcefranc-
Le Chapus
- 6** Patrice BROUHARD
5^e Vice-président
Enfance-jeunesse
Maire du Gua
- 7** Ghislaine BEGU-LE ROCHELEUIL
6^e Vice-présidente
Culture, sports, loisirs
Maire de Saint-Just-Luzac
- 8** Nathalie AKERMANN
7^e Vice-présidente
Habitat et action sociale
intercommunale
Adjointe
au Maire de Marennes

➤ Absent de la photo : Jean-François Lagarde

Les élus non-membres du Bureau en charge de commission

Maurice-Claude DESHAYES

Élu en charge des Finances et de la mutualisation des moyens

Élu communautaire et 1^{er} Adjoint au maire de Marennes

Christian GUIGNET

Élu Président du Conseil d'exploitation et de la Régie des Déchets

Élu communautaire et conseiller municipal à Saint-Just-Luzac

Commissions

Au sein du Conseil Communautaire, 10 Commissions ont été formées. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante selon le domaine qui leur est attribué. Ces commissions se réunissent au moins une fois par trimestre.

Compétences

La Communauté de Communes exerce, de plein droit et en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et d'autres choisies. Les compétences obligatoires sont définies par l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales. La Communauté de Communes doit également exercer au minimum 3 compétences optionnelles parmi 6 proposées. Enfin, l'intercommunalité peut choisir de prendre en charge d'autres compétences, dites facultatives, puisqu'elle les définit elle-même. Dans tous les cas, ce sont les conseils municipaux des communes membres qui délèguent ces compétences à la Communauté de Communes.

Compétences obligatoires

Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire

- Zones d'Aménagement Concerté à vocation exclusivement économique destinées à l'implantation d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.
- Valorisation des marais classés en zones sensibles.

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement et cadre de vie

Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

- Voies des zones d'activités
- Voies d'accès aux équipements communautaires
- Itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales

Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs

Action sociale d'intérêt communautaire :

- Développement en matière d'insertion économique et sociale, d'emploi et de la formation professionnelle
- Soutien aux associations
- Politique éducative en direction de l'enfance-jeunesse
- Service d'aide à domicile
- Analyse des besoins sociaux

Autres compétences

Actions dans les domaines culturels et artistiques

Participations aux dépenses d'investissement des collèges

Politique en matière de sécurité



PÔLE RESSOURCES

Comptabilité et personnel.....	p.8
Santé, sécurité et prévention.....	p.9
Communication.....	p.10
Secrétariat des élus.....	p.11
Assistance administrative.....	p.11

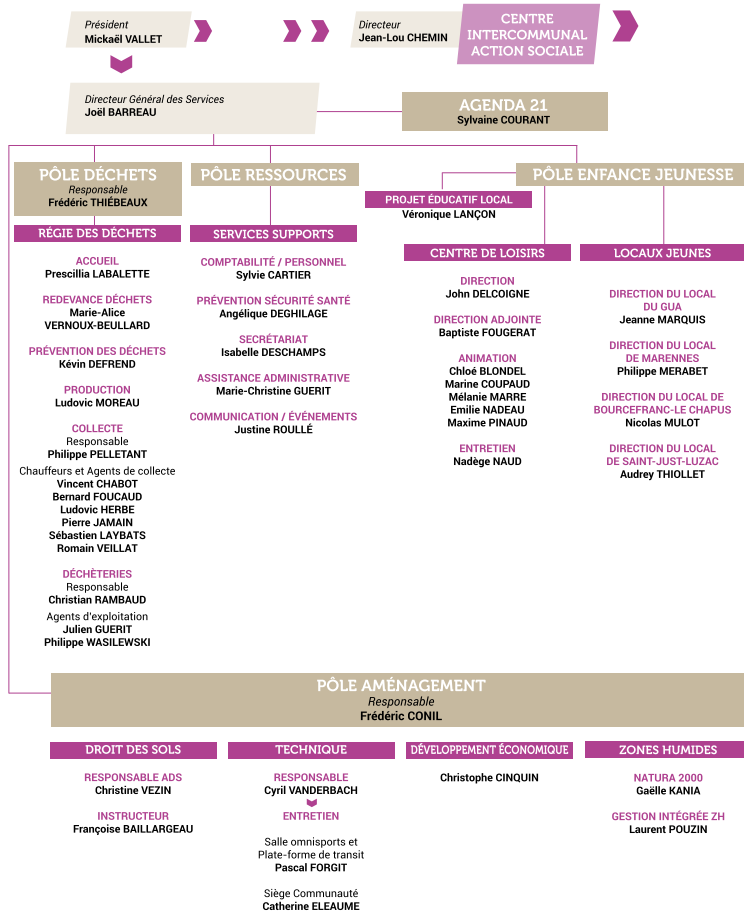
Les services de la Communauté de Communes sont regroupés autour de 4 pôles dont un fonctionnel : le pôle Ressources. Celui-ci rassemble la comptabilité et le personnel, la santé, sécurité et prévention, la communication, le secrétariat des élus et l'assistance administrative.

Le pôle Ressources assure « la logistique » de l'intercommunalité, garantissant son fonctionnement et lui permettant ainsi de s'investir pleinement dans ses projets et missions à travers ses 3 pôles opérationnels (aménagement, régie des déchets et enfance-jeunesse).

Comptabilité et personnel

Le service comptabilité-personnel est en charge avec la direction générale des services de la gestion des emplois, des effectifs et des compétences pour répondre aux projets de développement de la collectivité (recrutements, formations, rémunérations, évaluation annuelle...). Dans ce cadre, il a pour rôle la gestion des carrières, des paies, des absences et du temps de travail des personnels relevant de la collectivité.

Organigramme des services



Santé, sécurité et prévention

Fin 2013, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a mis en place, avec le soutien du CDG 17 (Centre de Gestion de la Charente-Maritime) et du FNP (Fonds National de Prévention), un service mutualisé santé et sécurité au travail. Ce service vise à conseiller et assister la Communauté de Communes, le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et ses communes membres dans leur démarche de prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, une préventrice a été recrutée. Elle intervient sur le terrain afin d'aider les collectivités à améliorer leurs politiques de sécurité et de santé des agents au travail.

→ Actions 2014 :

Pour ce faire, le service santé et sécurité au travail a œuvré dans différents domaines :

- Rédaction et suivi des documents obligatoires
 - Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, registre de santé et de sécurité
- Aspect médical et conditions de travail
 - Suivi des aptitudes, suivi des visites, aménagement des postes de travail...
- Formation et sensibilisation aux thématiques :
 - HACCP (analyse des dangers), habilitation électrique des agents, autorisation de conduite des agents, plan de formation mutualisé...
- Contrôle et vérification
 - Suivi des incendies, produits chimiques...
- Gestion/Budget
 - Formation, matériel de sécurité, aménagement de poste/ergonomie...
- Instances paritaires : Comité Hygiène Sécurité et CTP (conditions de travail)
 - Préparer, animer...
- Réseau Hygiène et Sécurité
 - Veille technique et réglementaire, mise en place et animation de réseau : assistant de prévention, médecin du travail...

Centre de Gestion
des Communes de la Région de la Charente-Maritime



Le personnel de Bourcefranc-Le Chapus et de Saint-Just-Luzac formé aux gestes de premiers secours



- Validation des documents uniques par l'autorité territoriale et par la direction

Communication

Chargé de promouvoir les projets et réalisations de la Communauté de Communes, le service communication met en œuvre des actions diversifiées tant en interne qu'en externe. Il accompagne notamment les autres services dans la mise en œuvre d'opérations de communication afin de faire valoir leurs différents projets.

Le service gère l'ensemble des publications de l'intercommunalité. Sur ce point, il édite divers supports informatifs et assure également les publications web (site Internet, réseaux sociaux).

Interlocuteur privilégié des journalistes, le service communication se charge des relations presse. Dans ce cadre, il est amené à organiser régulièrement des conférences de presse et à diffuser des communiqués selon les besoins des services ou des élus. Enfin, le service est également compétent dans le domaine de l'évènementiel.

Cela peut se traduire simplement par la mise à disposition de supports dans le cadre de partenariats (gobelets, banderoles, kakémonos, etc.). Pour d'autres événements particuliers, le service peut être amené à en gérer l'organisation complète.

L'ensemble de ces missions permet ainsi à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes de disposer d'outils plurimédias pour assurer la visibilité et la lisibilité de l'intercommunalité sur l'ensemble du territoire.



PERSPECTIVES 2015

- Développement de la communication interne (rencontre entre les élus du Bassin de Marennes, livrets d'accueil élus/ agents)
- Réflexion sur l'élaboration d'un nouveau site Internet



Reportage TV avec France3 Royan dans le cadre du lancement de la redevance incitative

→ Actions 2014 :

Le service communication a élaboré plusieurs campagnes de communication visant généralement à sensibiliser la population selon les thématiques abordées : réduction des déchets, amélioration de l'habitat, promotion du Moulin des Loges... 2014 a également été matière à la diffusion de différents supports d'information. A commencer par le magazine Vert et Bleu, édité à 8 000 exemplaires, à raison de 3 numéros dans l'année. Ce support permet d'informer la population sur les compétences de l'intercommunalité ou encore sur ses projets en cours. Le service communication a aussi diffusé différents guides, notamment en matière d'enfance jeunesse ou encore dans le domaine de la collecte des déchets.

Secrétariat des élus

Sous la responsabilité de la Direction générale des services et du Président, le secrétaire des élus assure de nombreux travaux administratifs (courrier, invitation, rédaction des comptes rendus, archivage, classement). En parallèle, le service assure, dans le cadre du PIG (Programme d'Amélioration de l'Habitat), une fonction de conseil auprès du public et suit les dossiers instruits (voir page 20). L'agent gère également, de façon ponctuelle, l'accueil téléphonique et physique des usagers et assiste la vice-présidente Culture, sports, loisirs dans la mise en œuvre de sa politique (associations sportives, culturelles... voir page 40).



PERSPECTIVES 2015

- Accompagnement de projets culturels (partenariat avec l'association les Concerts de Poche)

Assistance administrative

En 2014, une assistance administrative a été créée au sein de l'intercommunalité afin d'accompagner la Direction générale des services dans ses diverses missions. Un agent est depuis en charge de l'harmonisation de la taxe de séjour, du suivi des travaux et de la gestion administrative concernant la réhabilitation des fossés à poissons (voir page 15), de la voile scolaire et est tuteur d'un emploi d'avenir à l'accueil. L'agent gère occasionnellement, l'accueil téléphonique et physique des usagers.



PERSPECTIVES 2015

- Mise en place de la compétence « Accueil touristique » en lieu et place des communes



FINANCES 2014

Les flux financiers de la Communauté de Communes sont retracés dans différents budgets en fonction des activités réalisées.

- **Le budget général** est celui qui est financé par l'impôt et concerne l'intervention de la Communauté de Communes dans ses domaines de compétence.
- **Le budget de la régie des déchets** enregistre l'ensemble de l'activité financière de la collecte et du traitement des déchets. Il est financé par la redevance des ordures ménagères.
- **Le budget de la plateforme de transit des produits de la mer** concerne la location des espaces et bureaux aux transporteurs. Il est financé par les loyers.
- **Les budgets des zones d'activités** enregistrent les aménagements des terrains, ils sont financés par la vente des terrains.

Le budget général

Depuis le 1^{er} janvier 2011 et la mise en oeuvre de la réforme de la Taxe Professionnelle, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes perçoit une Fiscalité Professionnelle Unique.

Les produits des impôts suivants ont été comptabilisés :

Impôt	Taux	Produit en €
Contribution Foncière Économique (CFE)	24,26 %	458 678
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-	321 395
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	-	191 352
Imposition Forfaitaires sur les entreprises de Réseaux (IFER)		50 938
Taxe Habitation	7,73 %	1 386 478
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,36 %	51 571
Total		2 460 412
Compensations de l'Etat		140 008
Reversement à l'Etat (Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles)		-654 809
Reversement aux Communes (Attributions de compensation)		-682 306
Fiscalité perçue		1 263 305
Répartition recettes totales de fonctionnement	Taux	Montant en €
Impôts et taxes	49 %	1 391 071
Dotations et subventions	43,5 %	1 238 433
Produits des services et autres recettes	7,5 %	208 868
Total		2 838 372

Répartition dépenses totales de fonctionnement	Taux	Montant en €
Fournitures et services	25,6 %	589 010
Frais de personnel	38,8 %	893 294
Autres charges de gestion	35,5 %	817 196
Total		2 299 500

Annuité de la dette : 114 310 euros soit 4 % des recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par activité	Taux
Administration générale	41,0 %
Culture et sports	7,3 %
Enfance jeunesse	37,0 %
Aménagement de l'espace – développement économique	14,7 %

En 2014, les dépenses d'investissement du budget général sont relatives aux travaux de construction du dojo et du stade d'athlétisme pour un montant de 481 452 €, la validation d'un tronçon d'itinéraire cyclable pour 24 985 €, la réfection de la toiture de la salle omnisports de Marennes pour 112 210 € et le versement de subvention d'investissement aux communes de Nieulle-sur-Seudre, Bourcefranc-Le Chapus et Marennes.



- Les travaux du dojo et du stade d'athlétisme commenceront et mobiliseront la majeure partie des crédits d'investissement.

Le budget de la régie des déchets

Le budget de la régie des déchets comptabilise l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Répartition recettes totales d'exploitation	Taux	Montant en €
Redevance	85 %	2 011 533
Subventions	15 %	349 007
Total		2 360 540

Répartition dépenses totales d'exploitation	Taux	Montant en €
Fournitures et services	39 %	752 638
Frais de personnel	29 %	545 267
Autres charges de gestion	32 %	596 514
Total		1 894 419

Annuité de la dette : 139 024 euros soit 5,94% des recettes exploitation



- Poursuite de la mise en œuvre de la Redevance Incitative avec les acquisitions complémentaires de bacs et containers enterrés.

PÔLE AMÉNAGEMENT

Préservation des marais	p.15
Habitat	p.20
Économie et emploi	p.22
Travaux et logistique	p.31

Spatules blanches dans les marais



PRÉSERVATION DES MARAIS

Fossés à poissons

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de Réhabilitation des Fossés à Poissons de Seudre et d'Oléron, composée de 89 adhérents au 31 décembre 2014, a intégré 12 nouveaux propriétaires cette même année. Son périmètre a ainsi été porté à 164,92 ha.

Des travaux de réhabilitation des fossés et ouvrages de prise d'eau ont de nouveau été réalisés en 2014 en partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes afin de revaloriser le marais.

Il s'agit notamment de parcelles de marais situées sur les communes de Nieulle-sur-Seudre et Saint-Just-Luzac. 13 propriétaires étaient concernés par cette tranche. Les travaux ont débuté en juillet 2014 pour s'achever fin octobre 2014. L'ASA, Maître d'ouvrage, a confié la Maîtrise d'œuvre à l'Union des Marais de Charente-Maritime (UNIMA).

Cette tranche de travaux, d'un montant total de 64 320,05 € TTC a été subventionnée par le Conseil Général 17, la Région Poitou-Charentes et l'Europe (FEADER), laissant ainsi 34% à la charge du propriétaire.



Jean-Marie Petit,
Vice-président

a en charge les dossiers environnementaux de la Communauté de Communes : la gestion des zones humides, la valorisation de l'élevage sur les marais, la réhabilitation des fossés à poissons. Il accompagne également la mise en œuvre des actions sur les sites Natura 2000.

Maire d'Hiers-Brouage

Ouvrage en pierre restauré



Gestion Intégrée des Zones Humides (GIZH)

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est constituée pour deux tiers de marais, qu'il s'agisse du marais doux de Brouage au nord, ou des marais salés de l'estuaire de la Seudre au sud. Ces marais, qui ont fait la richesse économique, culturelle et environnementale de ce territoire, nécessitent d'être préservés. Dans le cadre du projet de Gestion Intégrée des Zones Humides (GIZH), trois actions majeures ont été initiées ou poursuivies en 2014 :

● La réhabilitation du canal de Brouage et de ses canaux de ceinture

Le marais de Brouage constitue l'une des plus riches et emblématiques zones humides du territoire français. Toutefois, ce marais d'origine anthropique nécessite un entretien permanent, afin de préserver son caractère humide

● La valorisation de l'élevage bovin sur le marais de Brouage

Cette activité historique, qui a façonné le marais de Brouage depuis près de deux siècles, est aujourd'hui en proie à d'importantes difficultés économiques et sa pérennité est actuellement remise en cause, avec la perspective à court terme, d'une déprise du marais. La valorisation de cette filière permettra de pérenniser une gestion durable du marais, indispensable à sa préservation. Ce projet a été construit autour de trois objectifs essentiels et complémentaires : structurer les éleveurs du marais de Brouage ; améliorer la conduite d'élevage en limitant les contraintes liées à l'exploitation en marais ; valoriser les productions issues de cette filière locale.

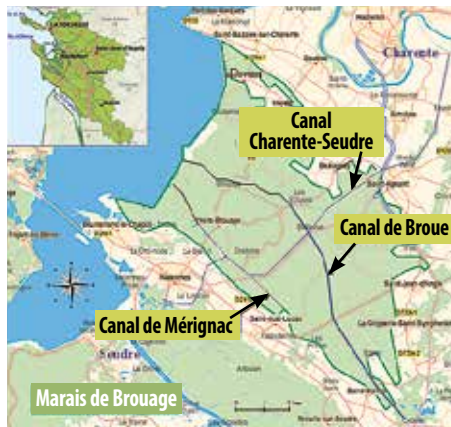
et continuer à assurer sa fonction de support de biodiversité.

Artère hydraulique essentielle à l'alimentation en eau du marais de Brouage, le canal de Brouage, qui n'a pas été curé depuis plus de trente ans, est aujourd'hui fortement dégradé et pourrait à très court terme ne plus permettre l'alimentation en eau de près des deux tiers du marais. Sa réhabilitation revêt donc un caractère d'extrême urgence.

Les travaux réalisés par les associations syndicales du marais (Marennes, Brouage, Saint-Agnant) ont débuté en mai 2014 et se poursuivront jusqu'en 2016. La première tranche concernait la partie située entre l'ouvrage à la mer « la vanne de Brouage » et les écluses de Bellevue, point nodal qui fait la jonction entre le canal de Brouage et le canal Charente-Seudre.

Curage du canal de Brouage





• La mise en place d'un Contrat territorial sur le marais de Brouage

Le travail réalisé dans le cadre du projet de GIZH a permis de réaliser un état des lieux et un diagnostic des marais du territoire, à partir desquels a été élaboré un programme d'actions visant la préservation et la valorisation de ces zones humides d'exception. Sur proposition de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soutien financier historique de ce projet, il a été décidé la mise en place d'un Contrat territorial pluriannuel sur le marais de Brouage, dans la perspective d'engager dans un premier temps les mesures de préservation identifiées comme prioritaires dans le programme d'actions. Ce contrat territorial, qui peut être considéré comme la concrétisation du projet de GIZH sur le marais de Brouage, est piloté et concerté par l'ensemble des acteurs de ce territoire. La Commission territoriale Charente de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ayant rendu un avis favorable au cours du mois de novembre, la rédaction et la concertation sur le projet de Contrat territorial ont pu commencer.



• La réhabilitation du canal de Broue

Les travaux, estimés à près de 4 millions d'euros, se poursuivront en 2015, par la 2^e tranche, des écluses de Bellevue en remontant jusqu'à Reux. Le suivi technique et environnemental sera poursuivi tout au long de cette période.

• La valorisation de l'élevage

L'année 2015 sera principalement consacrée à la structuration du collectif d'éleveurs en association loi 1901, avec un dépôt des statuts prévu pour mars. Le cahier des charges de l'association relatif à la démarche qualité de leurs produits devrait lui aussi être finalisé et

validé. Enfin, la réflexion visant l'approvisionnement des cantines scolaires du territoire sera poursuivie.

• Le contrat territorial du marais de Brouage

Le contrat territorial devra être discuté, rédigé et finalisé avant la fin de l'année 2015, une présentation devant les instances décisionnaires de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne étant prévue pour la mi-décembre. Un stagiaire sera recruté à cet effet, afin notamment d'assister à la rédaction du contrat.



L'animation Natura 2000



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est la structure animatrice de trois sites Natura 2000 (voir carte). Elle met en œuvre les actions définies dans les plans de gestion (DOCuments d'OBjectifs ou DOCOB) de chacun de ces sites.

Les missions d'un animateur Natura 2000 :

- Proposer des contrats ou des chartes Natura 2000 aux propriétaires et gestionnaires, ce qui leur permet de bénéficier de compensations financières pour des actions de gestion contribuant à la préservation d'espèces menacées.
- Accompagner les porteurs de projet dans la rédaction de leur dossier d'évaluation des incidences.
- Informer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux écologiques.

Depuis
juillet 2013

Animation sur les marais de Brouage et de la Seudre et en partenariat avec la Cdc de l'île d'Oléron sur les marais oléronais

● Charte Natura 2000 :

- 5 chartes signées
- 41 parcelles
- 79 hectares
- 5 types de milieux concernés : fossés à poissons, marais de la Perroche, prairies, roselières, sartières

● Accompagnement des porteurs de projets :

- 33 dossiers d'évaluation d'incidences
- 2 accompagnements de projets
- 2 suivis de chantier

● Contrat Natura 2000 :

1 projet de contrat pour protéger une petite tortue d'eau douce, la Cistude d'Europe

● Autres actions réalisées :

- Suivi des sites de reproduction des limicoles
- Diagnostic écologique d'un marais oléronais
- Rédaction d'un cahier des charges pour la réhabilitation et la gestion des fossés à poissons

● Communication et sensibilisation :

1 réunion publique	5 réunions municipales	Animations - 2 journées « Tous Dehors ! pour les journées Nature en Pays Marennes Oléron », sur les communes de Saint-Trojan les Bains et de Nieulle-sur-Seudre (50 à 100 personnes) - organisation d'un concours photo amateur sur le thème « L'empreinte de l'Homme sur les marais » [18 participants]
500 exemplaires de la lettre d'info	1981 visites dont près 20% de visiteurs réguliers sur le site Internet	

Depuis
mars 2011

*Animation sur la Carrière de l'Enfer
avec une assistance scientifique déléguée
à la Ligue pour la Protection des Oiseaux*

● Communication et sensibilisation :

- « Nuit de la Chauve-souris » (15 personnes)
- Article de 2 pages dans le journal municipal de Saint-Sornin

● Contrat Natura 2000 :

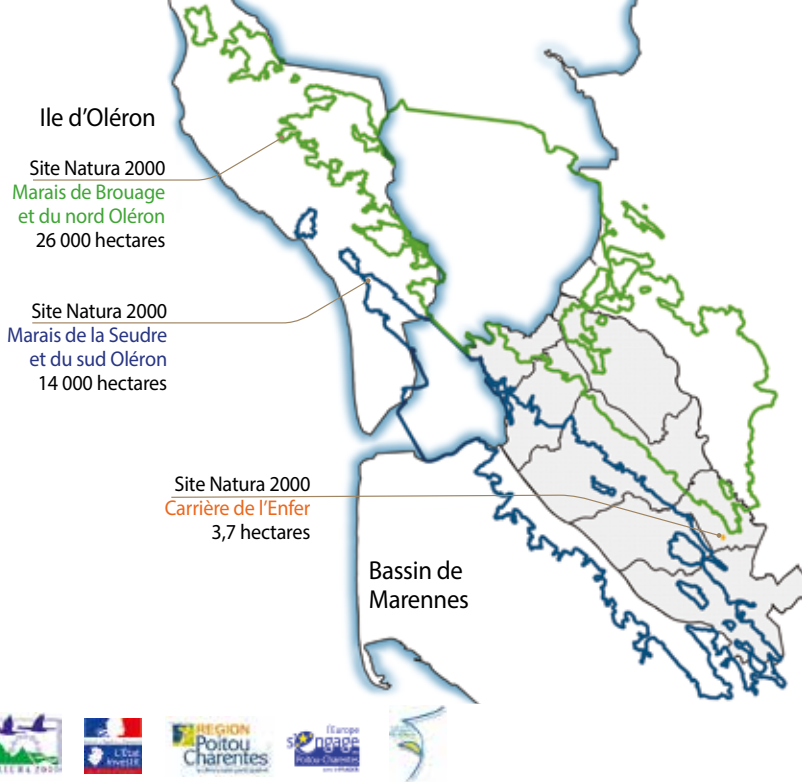
1 projet de contrat pour l'aménagement paysager du stand de tir afin d'améliorer les potentialités d'accueil pour les chauves-souris

● Autres actions réalisées :

- Plantation de 300 m de haies dans le cadre d'un chantier bénévole
- Suivi des chauves-souris et des conditions climatiques dans la cavité
- Débroussaillage de l'entrée de la carrière

● Financement :

1 ETP (Équivalent Plein temps), subventionné à 100% par l'Europe et l'Etat.



PERSPECTIVES 2015

- Poursuivre les animations (« Tous dehors ! » et « la Nuit de la Chauve-souris »)
- Finaliser les contrats Natura 2000 et débiter les actions de restauration
- Continuer le processus de signature de charte Natura 2000

Amélioration de l'habitat

Depuis 2007, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes mène une politique d'aide à la rénovation de l'habitat privé via le Programme d'Intérêt Général (PIG)

La Communauté de Communes, en collaboration avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), a relancé ce dispositif pour une durée de 3 ans (2013/2015).

Le PIG concerne :

- Les propriétaires occupants.
- Les propriétaires bailleurs sur le Bassin de Marennes.

...qui souhaitent :

- Réaliser des travaux d'**éco réhabilitation**.
- **Mettre aux normes** des équipements vétustes.
- Réaliser des **travaux d'accessibilité**.
- Remettre sur le **marché locatif** un logement vacant.
- Améliorer un logement locatif par **des travaux d'économies d'énergie**.

...et pouvant prétendre à soutien financier si :

- Le logement a **plus de 15 ans**.
- Les travaux sont **réalisés par des professionnels**.
- Les **travaux ne sont pas commencés** avant le dépôt du dossier de demande de subventions.

- Les revenus ne dépassent pas **un certain plafond** (uniquement pour les propriétaires occupants).

Les propriétaires occupants

Consommation de l'enveloppe budgétaire

Depuis le lancement du dispositif PIG :

- **53 dossiers** ont été financés dont 49 comptabilisés au titre du PIG.
- **610 000 € de subventions ont été accordés** (partenaires et tous programmes confondus) dont 25 500 € venant de la Communauté de Communes.
- **690 000 € TTC de travaux ont été engagés**.

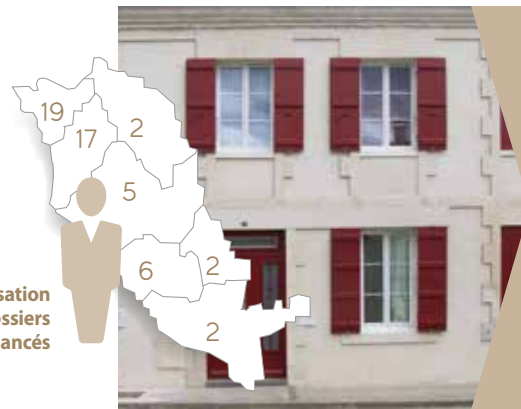
Profil type du propriétaire occupant aidé

- Âgé de **plus de 60 ans**.
- Vivant **en ménage (à 2)**.
- Aux **revenus très modestes**.
- Vivant dans un logement construit **entre 1948 et 1989**.
- Ayant recours aux **travaux d'économie d'énergie** (isolation des combles).



Zoom sur les travaux d'économies d'énergie

- Le **gain énergétique** moyen après travaux est de **33 %**.
- **69 %** des logements gagnent au moins 1 classe. (la plus courante : de D à C et de E à D).
- **Les travaux d'isolation des combles** sont les plus demandés (les plus efficaces en termes de gain énergétique et les moins coûteux).



Les propriétaires bailleurs

En 2014, **19 propriétaires bailleurs** ayant un projet locatif ont été recensés. Suite à la réalisation des études de faisabilité, un projet a pu être financé sur Bourcefranc- Le Chapus (les travaux ont été effectués en 2015) avec une **subvention Anah de 2 600 €** et une **participation de la CdC du Bassin de Marennes à hauteur de 10 200 €**.

L'animation & la communication

Le suivi animation a été confié au **PACT Charente-Maritime** afin d'**accompagner gratuitement les propriétaires** dans leur démarche de travaux.

Ses missions

- **Inform**er sur les aides mobilisables.
- **Conseiller** sur le programme des travaux.
- **Étude financière et visite technique**.

Lancement des permanences conseil habitat

Afin de conseiller efficacement le public, des permanences sont assurées par une conseillère les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ainsi qu'au Gua.



Origine des
19 projets
propriétaires
bailleurs



Nathalie Akermann,
Vice-présidente



s'est engagée sur la politique du logement. Cadrée par le Programme Local de l'Habitat, cette politique vise notamment à soutenir la production de logements sociaux et l'amélioration de l'habitat à travers le PIG par des fonds communautaires et des fonds d'Etat. Elle mène également une politique sociale à l'échelle du territoire via les compétences communaires confiées par le CIAS.

Adjointe au Maire de Marennes

PERSPECTIVES 2015

Objectifs qualitatifs :

- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé.
- Lutter contre la précarité énergétique et la mise en œuvre du dispositif national « **Habiter Mieux** ».
- Agir pour le maintien à domicile des personnes âgées et l'accessibilité des logements.

Objectifs quantitatifs :

- **Intervenir auprès de 219 propriétaires** (30 bailleurs et 189 occupants) sur le bassin de Marennes et leur faire ainsi bénéficier d'une **enveloppe budgétaire de 1 209 000 €** (dont une participation de 255 000€ de la part de la Communauté de Communes).

En 2014

- **149 propriétaires** (130 propriétaires occupants et 19 propriétaires bailleurs) ont pris contact avec le PACT 17.
- **22 permanences** ont été assurées au cours desquelles 151 personnes ont été reçues.
- **57 visites techniques** ont été effectuées.

Un succès certain qui assure une action de proximité auprès des habitants du territoire.

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Développement économique	p.23
Entreprises	p.24
Résidents secondaires	p.25



*A l'entrée de la zone commerciale « L'Atlantique »
à Bourcefranc- Le Chapus*



La Communauté de Communes soutient au travers de ses interventions les entrepreneurs et les acteurs économiques dans le développement de leurs activités au bénéfice de la création de richesses et d'emplois locaux.

Les services de l'intercommunalité se chargent ainsi d'accompagner les entrepreneurs dans leur recherche de site d'implantation en cohérence avec leurs activités et leurs attentes. La Communauté de Communes conçoit, aménage ou commercialise pour ce faire des zones d'activités.

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Développement économique

Les grandes orientations

À son arrivée, la nouvelle équipe communautaire a souhaité définir des grandes orientations en matière de développement économique. Quatre priorités ont été retenues :

- La revitalisation des centres-bourgs, primordiale d'un point de vue local et social,
- la réutilisation des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou industriels vacants, susceptibles d'accueillir les activités économiques demain,
- la valorisation des marais, particularité du territoire dont le potentiel économique n'est pas à négliger,
- l'enrichissement de l'offre touristique, dont l'amélioration des infrastructures d'accueil existantes est envisagée (pistes cyclables...).



Joël Papineau,
Vice-président

a souhaité s'investir pour le développement économique du territoire. Il s'agit de définir des stratégies d'investissement dans les pôles d'activités et les bâtiments tertiaires et industriels et de développer les partenariats avec les forces économiques locales et d'accompagner les porteurs de projet.



Maire de Saint-Sornin

Entreprises

Les visites d'entreprises

Afin de renforcer les liens et la compréhension mutuelle entre décideurs et acteurs économiques locaux, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes organise régulièrement des visites d'entreprises sur son territoire.

En 2014, les élus du bassin marennais ont visité deux entreprises œuvrant dans des domaines différents : la jardinerie Seudre Fleurs et la bijouterie Jeannaud. Située à Marennes depuis 1987, Seudre Fleurs est une entreprise familiale de 10 000 m² spécialisée dans la vente de végétaux. Cette dernière a su relever le challenge de la restructuration et de la compétitivité après une mise en redressement judiciaire. Les élus sont également allés au contact du petit commerce en visitant la bijouterie Jeannaud, reprise en 2012 par Jean-Jacques Combe, Président de l'Association des commerçants de Marennes.



Les élus sont allés au contact du petit commerce en visitant la jardinerie Seudre Fleurs et la bijouterie Jeannaud



2 Coups de pouce TPE

ont été octroyés, en 2014, sur le Bassin de Marennes. Un financement pris en charge à 100% par la Région Poitou-Charentes.

Les aides à l'investissement

La Communauté de Communes encourage l'accompagnement des entreprises à travers le dispositif « Coup de pouce régional aux TPE » qui attribue des aides à l'investissement et à la modernisation des très petites entreprises.

Résidents secondaires

Étude sur le comportement des propriétaires

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a participé à une étude sur le comportement et les attentes des propriétaires de résidence secondaire, particulièrement nombreux en Charente-Maritime.

Cette étude, pilotée par Charente-Maritime Tourisme, la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie) de Rochefort et de Saintonge et la CCI de La Rochelle, avec l'appui scientifique du laboratoire de recherche LIENSs de l'Université de La Rochelle et du CNRS, est destinée à évaluer le poids, le rôle et la dynamique des résidences secondaires au sein de l'économie résidentielle locale.

Les résultats de l'étude, attendus pour 2015, permettront aux élus locaux de prendre en compte le comportement, les besoins et les attentes des résidents secondaires dans leur politique publique. Ceci dans le but d'améliorer l'accueil de ses populations et d'augmenter leur temps de présence sur le territoire et les retombées économiques qui en découlent.

PERSPECTIVES 2015

- Poursuite des visites d'entreprises.
- Soutien du dispositif d'aide accordé aux TPE.
- Lancement d'une étude sur le potentiel de développement commercial au Gua.
- Lancement d'une étude sur la revitalisation des centres-bourgs et la réutilisation des locaux vacants présents sur le territoire.



Centre-bourg de Marennes



PÔLE DÉCHETS



Collecte des déchets au petit matin...



Collecte et valorisation des déchets

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, comme pour de nombreuses autres intercommunalités, le service d'élimination des déchets est clairement scindé en deux avec des missions distinctes que sont la « collecte » et le « traitement ». Si la collecte est assurée directement par les services de la Communauté de Communes, la compétence traitement est déléguée au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) de Rochefort depuis 2012.

En 2014, le pôle déchets assure :

- la collecte sélective des emballages ménagers (sacs jaunes),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la gestion des points d'apports volontaires (papier/ journaux, verre, textiles),
- la gestion des 2 déchèteries. Celles-ci sont situées à :
 - La Madeleine au Gua,
 - Le Bournet à Saint-Just-Luzac,
- la communication et la sensibilisation du public en matière de prévention et de réduction des déchets.

Christian Guignet (en bas à droite)

*Président du Conseil d'exploitation
et de la Régie des Déchets*

s'investit dans la gestion et le traitement des déchets sur le bassin marennaï, compétence qui porte sur l'organisation des collectes, la gestion des déchèteries, la réduction et la valorisation des déchets et la sensibilisation au geste du tri.



L'élaboration d'une mascotte pour les manifestations et réunions publiques, un des éléments forts de la communication

→ **Actions 2014 :****Redevance Incitative**

Le Grenelle de l'Environnement et notamment l'article 46 sur la gestion des déchets et la tarification incitative prévoit de réduire de 15% d'ici 2012 la quantité de déchets destinés à l'incinération ou l'enfouissement, via notamment l'obligation pour les collectivités locales de mettre en place une tarification incitative pour le financement et l'élimination des déchets.

La Redevance Incitative intègre cette disposition. Ce mode de tarification du service public d'élimination des déchets prend en compte la production d'ordures ménagères non recyclable. Il s'agit par ce moyen d'appliquer le principe « Pollueur-Payeur » à tous les usagers, particuliers et professionnels.

La redevance sert à financer les services de collecte et de traitement des déchets : mise à disposition des bacs, collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte, collecte des papiers et verre en apport volontaire, accès aux déchèteries, traitement des déchets et gestion et administration du service.



Réunion publique d'information sur la mise en place de la redevance incitative

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) se compose :

- D'une part fixe : correspondant à l'abonnement au service et au volume du bac Ordures Ménagères résiduelles (OMr) mis en place.
- D'une part variable : correspondant au nombre de levées du bac OMr, au-delà du nombre de levées règlementaires.

En 2014, la Régie des Déchets de la Communauté de Communes a consacré une grande partie de ses efforts sur la préparation de la mise en place de cette nouvelle tarification.

Distribution des conteneurs

La première étape de la mise en place de la Redevance Incitative fut la distribution des conteneurs. Ces derniers permettent de comptabiliser le nombre de levées de chaque foyer via la puce incorporée.

Une distribution a été organisée dans chaque commune de janvier à mars 2014. Les usagers ont ainsi pu venir retirer leur bac ainsi qu'un guide de la redevance. Environ 7 000 conteneurs ont été distribués en 2014.

Phase de test

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, les usagers de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont bénéficié d'une période de test durant laquelle les levées ont été comptabilisées. Cette phase a permis l'élaboration d'une facture dite « à blanc » dont plus de 8 000 exemplaires ont été envoyés. Ainsi chaque foyer a pu juger de l'influence de son comportement sur le montant de sa future facture.

Groupe de travail sur le règlement de collecte et de la redevance

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a mis en place un groupe de travail sur la rédaction des règlements de collecte et de la Redevance. Ces règlements définissent les modalités pratiques d'application des nouveaux systèmes de collecte et de tarification.

Ce groupe de travail a associé des représentants de plusieurs structures et services :

- la Régie des déchets du Bassin de Marennes,
- les services techniques des communes,
- les policiers municipaux.

Réunions publiques

Clôturant les différentes étapes de mise en place de la Redevance Incitative, 8 réunions publiques ont été organisées du 13 novembre au 11 décembre 2014 recueillant plus de 500 participants. Les motivations de la mise en place de la Redevance Incitative ont été exposées ainsi que son principe de fonctionnement et les tarifs.

Communication

En 2014, la Communauté de Communes s'est consacrée à la préparation des usagers. La création d'une charte graphique spécifique à la redevance incitative a permis de marquer l'évènement. À partir de celle-ci, plusieurs supports ont été créés afin d'informer et de sensibiliser dont :



Le guide pratique de la redevance qui contient les informations relatives au fonctionnement de cette dernière mais aussi les informations pratiques relatives à l'usager : consignes de tri, horaires et déchets acceptés en déchèterie, astuces pour réduire sa production de déchets non recyclables...



L'autocollant STOP PUB pour aider les usagers à réduire leur production de déchets papiers.



L'élaboration de kakémonos pour les manifestations et réunions publiques.



La réglette « TRITAPOUB » distribuée avec le magazine intercommunal aux usagers et qui recense les bons gestes de tri à adopter.

En 2014, la Régie des déchets c'est :



8
chauffeurs-rippieurs
employés pour la collecte
des déchets

3
agents d'accueil
en déchèteries

2
techniciens
administratifs

2
agents dédiés
à la redevance incitative

8 558
tonnes de déchets
de tous types collectés



PERSPECTIVES 2015

- **Entrée en vigueur de la Redevance Incitative**, le nouveau mode de tarification du service public d'élimination des déchets. À partir du 1^{er} janvier, chaque foyer paiera en fonction de sa production d'ordures ménagères résiduelles.
- **Lancement d'un nouveau calendrier de collecte**, entrant en vigueur dès le 5 janvier. La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles sera uniformisée sur tout le territoire avec un seul passage par semaine toute l'année (hors professionnels).
- **Prévention des déchets**, en initiant notamment les scolaires au geste quotidien du tri sélectif.

AGENDA 21

De la DDmarche à l'Agenda 21

Suite à la validation du programme d'actions de la DDmarche, démarche de développement durable intercommunale reconnue au niveau national, la collectivité a menée en 2014 les premières actions dans ce cadre : sensibilisation du grand public sur les espaces naturels («Tous Dehors», été 2014), politique d'achat de produits de nettoyage écologiques, entretien des espaces verts en zéro phytosanitaire et avec des entreprises d'insertion.

En partant de cette dynamique et pour aller encore plus loin, la nouvelle équipe communautaire élue en 2014 a souhaité s'engager dans une démarche d'Agenda 21 local. En 2015 et 2016, il s'agira donc pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes de structurer sa politique de développement durable en proposant à la population, aux associations et aux entreprises de participer à l'élaboration d'un programme d'actions impliquant l'ensemble des services de la collectivité.



PERSPECTIVES 2015

- Lancement des premières étapes de cette construction participative :
 - 1^{ère} Rencontre des élus du Bassin de Marennes
 - 1^{er} Forum Agenda 21
- Formation des agents de la CDC au développement durable
- Dans le cadre du projet de mutualisation, la chargée de mission développement durable du PETR du Pays Marennes Oléron sera mise à disposition à temps partiel auprès de la Communauté de Communes pour accompagner les services et les élus dans l'élaboration de cet Agenda 21 local.



« Tous dehors » à Nieulle-sur-Seudre,
journée nature menée en étroite
collaboration avec le CPIE MO et
la Cdc de l'île d'Oléron



Jean-François Lagarde,
Vice-président

*s'investit pour l'identité et la
communication de l'intercommunalité: orientations et
mise en œuvre de la communication institutionnelle
(voir page 10). Il a également en charge le dossier
Agenda 21, partie intégrante de la politique de
développement durable du territoire.*

Maire de Nieulle-sur-Seudre

Travaux et logistique

Le service technique est chargé de l'entretien et de la gestion du patrimoine du Bassin de Marennes. Cela concerne aussi bien les zones d'activités, les itinéraires cyclables (voir page 39), les terrains des gens du voyage que divers bâtiments du territoire dont la plateforme des produits de la mer. Les équipements sportifs et enfance-jeunesse ainsi que les déchèteries sont également suivis par le service.

En matière de travaux, l'année 2014 fut marquée par...

- La construction du stade d'athlétisme et du dojo, deux équipements sportifs mutualisés en un seul et même bâtiment situé sur la Zone d'Activités Fief de Feusse à Marennes. La Communauté de Communes s'est engagée dans ces travaux d'investissement à hauteur de 2 541 280 € HT pour un montant total des travaux s'élevant à 3 614 000 € HT.

Avec le soutien de :



- L'accueil de 3 groupes de gens du voyage pour 4 semaines d'occupation de fin juin à début août).

1

aire d'accueil située au lieu-dit « Le Maine » à Saint-Just-Luzac

3,2

hectares

120

caravanes peuvent y être accueillies

Le saviez-vous ?

Une aire de grand passage est obligatoire pour toute intercommunalité ayant 1 commune de + de 5 000 habitants sur son territoire.



Maurice-Claude Deshayes

Élu en charge des Finances et de la mutualisation des moyens

assure le suivi des travaux du dojo et du stade d'athlétisme notamment au travers des réunions hebdomadaires.

Il veille au bon déroulement des projets et prend les décisions relatives au chantier communautaire. Il est également responsable des finances de l'intercommunalité, garant de la bonne exécution du budget.

1^{er} adjoint au Maire de Marennes



PERSPECTIVES 2015

- La livraison des nouveaux équipements sportifs communautaires est prévue fin 2015-début 2016.
- Schéma de mutualisation des services.



Plateforme de transit des produits de la mer à Bourcefranc- Le Chapus

PÔLE ENFANCE-JEUNESSE



Les 0-6 ans	p.33
Les 3-12 ans	p.34
Les 12-17 ans	p.34
Le p'tit réseau baby-sitting	p.36
La formation BAFA	p.36

*La crèche « Cap au Vent Moussaillons »
accueille les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans*



Patrice Brouhard,
Vice-président

a la responsabilité du pôle enfance-jeunesse. À ce titre, il assure la mise en œuvre du Projet Éducatif Local (PEL) et veille au bon fonctionnement des différentes structures d'accueil.

Maire du Gua

Les 0-6 ans

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes développe un projet éducatif local concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes du territoire. Dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL), différentes structures et mode de garde ont été pensés.

→ La Crèche Multi-Accueil « Cap au Vent Moussaillons »

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a confié la gestion du multi-accueil à Léo Lagrange par délégation de service. La crèche remplit aussi les fonctions de halte-garderie. Les enfants y sont accueillis à partir de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Deux types d'accueil sont assurés :

- l'accueil régulier, c'est-à-dire planifié sur une année, à temps plein ou à temps partiel : il est réservé aux enfants du territoire et fait l'objet d'un contrat avec les parents ;
- l'accueil occasionnel, en fonction des places disponibles : il est ouvert en priorité aux enfants du territoire ; une inscription préalable est obligatoire.

Projets marquants 2014 :

- Organisation d'événements récurrents : « moussaillothèque », potager
- Actions à l'attention des parents (cahier de vie...)
- Interventions de professionnels divers (conteuse, animateurs de la ludothèque et de la médiathèque)
- Mises en place de sorties (piscine, boulangerie, ferme de Magné, école maternelle)
- Fourniture des couches pour tous les enfants

Coût de fonctionnement 2014 :
357 351,93 €



- Poursuivre la conduite de projets (sorties, activités avec les intervenants)
- Fête en lien avec les parents
- Réaménagement de l'espace dinette
- Projet d'extension de la structure (création d'un espace de rangement pour les couches et d'une salle pour le personnel)



En chiffres

65 enfants inscrits
25 berceaux permanents dont
5 berceaux occasionnels
9 professionnels pour encadrer
les tout-petits

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Les LAEP s'adressent aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs parents. Ces lieux ont pour but de :

- créer du lien social en favorisant l'écoute et le dialogue entre parents et professionnels.
- Permettre aux parents d'échanger sur leur quotidien et de partager leurs expériences.
- Aider à l'épanouissement des enfants et des adultes.

Pour mener à bien l'accueil des enfants et des parents sur les communes de Bourcefranc-Le Chapus et Le Gua, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a confié la démarche à l'Association Familiale d'Aide à Domicile (AFAD).

Coût de fonctionnement 2014 :
12 478,16 €

En chiffres

80 parents
114 enfants accueillis
2 permanences par semaine
(1 à Bourcefranc-Le Chapus
et 1 au Gua)



Les 3-12 ans

→ Le Centre de loisirs « Le Château des enfants » et son annexe

La Communauté de Communes propose aux familles du Bassin de Marennes d'accueillir les 3-12 ans dans ses centres de loisirs (à Marennes-Plage et à son annexe) tous les mercredis de l'année scolaire et pendant les petites et grandes vacances.

Elle propose aussi aux plus grands des séjours en juillet et août.

L'an passé, le Centre de loisirs à Marennes-Plage et son annexe à Nieulle-sur-Seudre ont respectivement accueilli 388 et 43 enfants.

Projets marquants 2014 :

- Sensibilisation des enfants à la réduction des déchets et de façon générale à l'environnement
- Organisation d'un carnaval
- Participation à l'écriture de contes lors d'une balade contée
- Participation au concert organisé par la Coupe d'Or
- Poursuite et développement des activités mises en place

Coût de fonctionnement 2013 :

239 307,00 €



PERSPECTIVES 2015

- Développement des activités pédagogiques
- Optimisation des espaces intérieurs et extérieurs du centre de loisirs (mise en place de mini-chantiers, potager éducatif...)

Les 12-17 ans

Gratuits et destinés aux jeunes du Bassin de Marennes et des alentours, les Locaux Jeunes :

- sensibilisent les jeunes à la vie en collectivité,
- font découvrir de nouvelles actions sportives et culturelles,
- participent à la dynamique rurale,
- permettent l'accès aux loisirs pour tous à travers des activités qui favorisent l'intégration, l'apprentissage du vivre ensemble et de la démocratie.

En chiffres

1 directrice
1 adjoint animateur
5 animateurs
2 animateurs sportifs
plus de 20 animateurs saisonniers
1 agent d'entretien



Très conviviaux et accessibles à tous, 4 locaux jeunes sont présents sur le territoire :

Le Local Jeunes de Bourcefranc-Le Chapus, géré par une association

Projets marquants 2014 :

- Organisation de séjours ski à La Mongie en hiver et à la montagne près de Saint-Lary-Soulan en été
- Participation au festival Cut Back (qui vise à présenter au public les productions ciné réalisées par les jeunes et qui encourage les 12-25 ans à la création audiovisuelle)
- Participation aux évènements proposés sur le territoire et actions d'autofinancement (téléthon, marché de Noël, après-midi à la Bigaille, fête du 14 Juillet...)
- Sorties et activités communes avec les autres locaux jeunes

En chiffres :

39 adhérents

1 directeur mis à disposition par la CDC

Coût de fonctionnement 2014 : 44 046,75 €



- Séjour de vacances (hiver et été)
- Projet graff sur le mobilier urbain (transformateur électrique) en partenariat avec la mairie de Bourcefranc-Le Chapus et ERDF
- Fête de la musique en partenariat avec l'association musicale AMALGAM
- Actions d'autofinancement

Le Local Jeunes du Gua «Foyer des jeunes et des jeux» (FDJ²)

Projets marquants 2014 :

- Sorties et activités communes avec les autres locaux jeunes (aqualand, tournoi de ping-pong...)
- Activités sportives (paddle, tir à l'arc, badminton...)
- Participation au festival Cut Back
- Ateliers cuisine, pratique du graff...

En chiffres :

23 adhérents

1 directrice permanente

Coût de fonctionnement 2014 : 27 504,20 €



- Fabrication d'une table de ping-pong et aboutissement du projet graff avec Benoit Hapiot, intervenant
- Actions d'autofinancement : vente de gâteaux, concours de belote, lavage de voiture pour permettre l'achat d'une console PS3 au local
- Accroissement de la fréquentation
- Organisation de séjour



Le Local Jeunes de Marennes

Projets marquants 2014 :

- Organisation d'activités diverses
- Sorties communes avec les autres locaux jeunes

En chiffres :

24 adhérents

1 directeur occasionnel

Coût de fonctionnement 2014 : 12 050,33 €



- Développement des activités et sorties extérieures
- Actions d'autofinancement
- Recrutement d'un directeur permanent
- Construction d'un nouveau local



Le local jeunes de Saint-Just-Luzac « Lé jeunes se mobiliz »

Projets marquants 2014 :

- Organisation d'activités diverses
- Sorties communes avec les autres locaux jeunes du territoire.

En chiffres :

23 adhérents

1 directrice permanente

Coût de fonctionnement 2014 : 37 882,19 €



PERSPECTIVES 2015

- Développement des activités et sorties extérieures
- Fidéliser les adhérents, mobiliser les jeunes et développer la notion d'autofinancement
- Communiquer autour du local

Le p'tit réseau baby-sitting

Il a été créé en 2007 dans le cadre du PEL pour mettre en relation les jeunes baby-sitters du bassin de Marennes avec les parents qui recherchent des solutions de garde occasionnelle pour leurs enfants. Il s'agit d'un service gratuit, que ce soit pour s'inscrire en tant que baby-sitter ou en tant que parent intéressé.

Ce réseau baby-sitting se veut « encadré » et vise à offrir aux parents et aux jeunes du territoire un service adapté à la demande de chacun.

En chiffres :

6 familles

10 jeunes du territoire ont été mis en relation avec des familles

La formation BAFA

En avril 2014, la Communauté de Communes a organisé la première partie de la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) intitulée session de formation générale. Celle-ci a réuni douze agents municipaux et six jeunes du Bassin de Marennes qui ont pu valider leur stage pratique sur le territoire.



Formation BAFA à Nieuille-sur-Seudre

Solidarité : le CIAS, un service d'aide à domicile intercommunal

Compétente en matière d'action sociale, la Communauté de Communes en lien avec les communes du territoire a choisi de développer une action de solidarité et de proximité à destination des personnes âgées afin de les accompagner dans leur volonté de rester à domicile. C'est ainsi que le service d'aide à domicile, géré initialement par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Marennes, a vu sa gestion reprise par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) le 1^{er} janvier 2010.

Le CIAS : qu'est-ce que c'est ?

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public qui a pour but d'offrir un service d'Aide à Domicile et de répondre aux attentes et demandes des usagers en matière de besoins sociaux.

Les bénéficiaires du service

Le CIAS s'adresse :

- Aux + de 60 ans.
- Aux personnes handicapées ou en situation de handicap temporaire (sans critère d'âge).
- À toute personne souhaitant une aide régulière.

Les services proposés

Le service d'Aide à Domicile accompagne dans les gestes essentiels de la vie courante :

- Aide à la toilette et habillage.
- Aide à la préparation.
- Prise de repas.
- Courses, entretien courant de la maison, du linge.

Diverses et individualisées, les missions sont conduites en fonction d'un plan d'aide et d'un planning construits en accord avec le bénéficiaire.

En tant qu'employeur, le CIAS effectue également toutes les démarches (recrutement, contrat de travail, remplacement du personnel malade...).

Le personnel

Pour réaliser ces interventions à domicile, le service est composé de 38 agents :

- 14 auxiliaires de vie diplômées et 20 aides à domicile.
- 3 agents administratifs.
- 1 directeur.

Côté administratif

Le CIAS est géré par un conseil d'administration, composé :

- du Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (qui est le Président du CIAS de droit),
- de 7 élus communautaires (1 élu par commune),
- de personnes nommées par le Président (représentants d'associations ou personnes qualifiées).

Laurence Michaud,
auxiliaire de vie au
CIAS au côté d'une
retraîtée



Combien ça coûte ?

Pour les bénéficiaires plusieurs possibilités de prise en charge sont possibles :

- Auprès d'une caisse de retraite.
- Auprès du Conseil Départemental (Allocation Personnalisée d'Autonomie).
- Auprès d'une mutuelle (en sortie d'hospitalisation)
- avec les CESU (Chèques Emploi Service Universel).

Sachant que les sommes versées, au titre de l'aide à domicile sont déductibles d'impôts à hauteur de 50 %.

La fréquentation du CIAS en chiffres

370 clients par an.

41 000 heures de travail facturées
chaque année.



*Le Moulin des Loges,
un site touristique phare du territoire*



CADRE DE VIE

Tourisme et patrimoine	p.39
Pistes cyclables	p.39
Action sportive	p.40
Vie associative	p.40



Tourisme et patrimoine

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est gestionnaire de l'espace muséographique du Moulin des Loges à Saint-Just-Luzac et est en charge de son animation depuis 2002.

Devenu un site touristique mais aussi un lieu d'exposition et d'animations, le Moulin des Loges cherche à sensibiliser le public à la richesse du patrimoine local et des marais de la Seudre.

→ Actions 2014 :

- 60 démonstrations de meunerie réalisées dans l'année
- 250 kg de farine produits
- 30 000 dépliant touristiques diffusés
- 5 newsletters mensuelles
- 500 likes sur la page Facebook du Moulin
- 104 retombées presse (reportage sur FR3, interviews radio...)



- Réflexion sur l'aménagement intérieur et extérieur du site (accessibilité, signalétique...)
- Poursuite de la promotion du site
- Application de la taxe de séjour intercommunale



Pistes cyclables

Depuis 2005, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes met en œuvre une politique de développement de son réseau d'itinéraires cyclables afin de créer des liaisons entre les communes.

L'objectif étant de favoriser le développement des circulations douces, pour les trajets utilitaires (domicile-travail ou domicile-école par exemple) ou les loisirs. Aujourd'hui, 70 km d'itinéraires cyclables balisés (les Chemins de la Seudre, la Vélodyssée et d'autres itinéraires intercommunaux) quadrillent le Bassin de Marennes.

→ Actions 2014 :

Dernièrement, une piste cyclable de 230 m a été réalisée sur la commune de Marennes afin de relier la résidence Aigue Marine et l'avenue du Maréchal Leclerc.

Montant des travaux pour la CDC :
14 000 € HT



- Réflexion d'une piste cyclable de 1 045m située derrière le camping municipal de Bourcefranc- Le Chapus et qui reliera l'école de voile à l'aire de camping-car le long de la plage. Ce tracé se substituera au tracé existant sur la digue de la plage à Bourcefranc-Le Chapus et sujette à l'ensablement.

Action sportive

Le sport est porteur de valeurs fortes et joue un rôle important dans notre société. Pour lui accorder la place qu'il mérite, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes construit, aménage entretient et gère les équipements sportifs d'intérêt intercommunal.

Dans cette optique, elle apporte son **soutien à diverses associations** d'intérêt communautaire, gère **la salle omnisports** basée à Marennes et **l'école de voile** basée à Bourcefranc-Le Chapus.

→ Actions 2014 :

- Pour répondre à la demande croissante en terme d'équipements sportifs, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a lancé un projet d'envergure : la construction d'un stade d'athlétisme et d'un dojo mutualisé en un seul et même endroit.



Le futur équipement sportif communautaire prend forme

Vie associative

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes participe au fonctionnement des associations intercommunales en versant une subvention annuelle. Voici les principaux bénéficiaires :

Associations	Subventions accordées
L'École de musique intercommunale	26 000 € (+ 5 090 € versés pour l'achat d'un piano droit)
Le Centre Nautique de Plein Air (CNPA)	20 000 €
Basketball Marennes Bourcefranc- Le Chapus	9 000 €
ATELEC (prévention et lutte contre l'illettrisme)	8 000 €
Judo Club du Bassin Marennes	6 300 €
AMPA (Association Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert)	3 800 €



Pratique de la planche à voile par les enfants du Centre Nautique et de Plein Air (CNPA) /



Remontée de la Soudre en 2014



Guy Proteau,
Vice-président

a en charge les dossiers liés au tourisme et au patrimoine sur le Bassin de Marennes. Une compétence qu'il souhaite orientée vers l'écotourisme, centré sur la découverte de la nature et de l'écologie urbaine. Sous sa responsabilité : le fonctionnement du Moulin des Loges, le développement des pistes cyclables et l'application de la taxe de séjour intercommunale en 2015.

Maire de Bourcefranc- Le Chapus



Ghislaine Bégu-Le Rocheleuil,
Vice-présidente

a en charge la mise en œuvre de la politique sportive sur l'intercommunalité et développe également de nouveaux axes de travail en matière de culture et loisirs.

Maire de Saint-Just-Luzac



ÇA S'EST PASSÉ EN 2014

2014

Année test pour la redevance incitative, une facturation établie en fonction de la production de déchets de chaque foyer et qui remplace la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Pose de la première pierre du futur dojo et stade d'athlétisme à Marennes / Equipement sportif communautaire

Naissance de la Charte PEL

+5,9%

augmentation
des apports en déchèteries

4 000

entrées
au Moulin des Loges

3,6

millions d'€

ont été investis dans **la construction d'un équipement sportif mutualisant un dojo et un stade d'athlétisme**, dont l'entrée en fonction est prévue d'ici 2016

5 300

tonnes

de déchets collectés et traités en un an, soit une baisse 6,7 % par rapport à 2013, un chiffre en constante diminution

Candidature

du Bassin de Marennes
à l'appel à projet ministériel
« **Territoire zéro gaspillage, zéro déchet** »

50

logements

ont bénéficié du **Programme d'Amélioration de l'Habitat** en 2014

LES 10 PROJETS MAJEURS DU BASSIN DE MARENNES



Réhabilitation
du canal de Broue



Mise en œuvre de la
redevance incitative à la
réduction des déchets
ménagers et actions de
sensibilisation



Développement
des zones d'activités
économiques



Construction d'un stade
d'athlétisme et d'un
dojo, deux équipements
mutualisés en un seul et
même endroit



Réécriture d'un nouveau
Projet Educatif Local
2015-2018



Ouverture d'un local jeunes à
Marennes



Amélioration de l'habitat
sur le territoire



Mise en place d'un
Agenda 21 sur le territoire



Co-élaboration d'un
projet de territoire avec
les deux Communautés
de Communes du Pays
Marennes-Oléron



Mutualisation
de la compétence
Tourisme



Bourcefranc-Le Chapus • Hiers-Brouage •
Le Gua • Marennes • Nieulle-sur-Seudre •
Saint-Just-Luzac • Saint-Sornin •

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17320 Marennes
Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41
Email: contact@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes sur :



[cdc.bassindemarennes](https://www.facebook.com/cdc.bassindemarennes)



[CdC_Marennes](https://twitter.com/CdC_Marennes)

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-39 alinéa 1

Le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Tous droits de reproduction réservés - Directeur de la publication : Mickaël VALLET - Rédacteur : Justine ROULLÉ - Photos : CdC du Bassin de Marennes sauf mention.

